

Ligue Sport Adapté Ile-de-France Formation AQSA 2015-2016

Module 1 du 27 au 29 avril 2016- Ligue Sport Adapté Ile de France

Connaissances du public et de son environnement



Pédagogie adaptée

Mise en situation pédagogique auprès de sportifs





Attestation de Qualification du Sport Adapté

Présentation

L'Attestation de Qualification Sport Adapté est une formation complémentaire pour les professionnels justifiant d'un diplôme d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public et qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques.

Diplôme fédéral délivré par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), il se décompose en trois modules spécifiques : le module 1 étant un pré-requis pour réaliser le module 2.

Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires. Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

Public

Cette formation s'adresse au

- Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

Et sur dérogation à :

- > des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club ;
- > des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus;
- > des titulaires d'un BPJEPS APT en l'absence de possibilité pour eux de suivre un Certificat de Spécialisation - AIPSH.



Module 1 - 21 heures
Contenus théoriques et pratiques

Objectifs :

Connaissances sur le public et son environnement

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- Connaître la Fédération Française du Sport Adapté, son organisation, ses finalités ;
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singulier ;
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.

Contenu

- Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets ;
- Les troubles psychiques : les pathologies, le soin ;
- Identifier des besoins ;
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations... ;
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- Représentations du handicap et intervention éducative ;
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.

Public

- Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP
- Des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club ;
- Des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus;



Attestation de Qualification du Sport Adapté

Tarifs

Les prix indiqués ci-dessous, comprennent uniquement les frais pédagogiques. Les frais de transport et de restauration étant à la charge de l'employeur ou du stagiaire.

Module 1 :

- 500 euros/stagiaire si prise en charge OPCA ;
- 250 euros/stagiaire sans aide de financement.

Modalités d'administratives

Inscriptions

- Les dossiers d'inscription se doivent d'être retourné au minimum un mois avant le début de la formation ;
- Tout dossier incomplet se verra refusé.

Financement

Pour tout accompagnement pour une prise en charge OPCA, la signature doit se faire au minimum deux mois avant le début de la formation. Néanmoins, ce délai varie d'un OPCA à un autre. Contactez votre interlocuteur OPCA pour connaître les délais de financement d'une formation.

Délivrance de l'Attestation

- seuls les stagiaires en formation BEES et les titulaires d'un BEES recevront l'Attestation de Qualification Sport Adapté dans leur discipline. ;
- les autres stagiaires se verront remettre une attestation de suivi de stage.



Attestation de Qualification du Sport Adapté

Modalités d'inscription

Afin de valider votre inscription, les documents ci-dessous doivent être envoyés au siège de la Ligue Sport Adapté IDF:

- la fiche d'inscription ci-dessous remplie ;
- une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- une copie du diplôme ;
- un chèque de 250 euros ou de 500 euros à l'ordre de « Ligue Sport Adapté d'Ile-de-France ».

Vous recevrez une semaine avant la formation, une convocation de participation ainsi que le programme définitif.

Contact

Pour tout renseignement :



Référente Formation

Esther Nommé

Responsable du développement
Ligue Sport Adapté Ile-de-France

01.45.40.71.37
esther.nomme@ffsa.asso.fr

Référente Formation

Aurélie Guerra-Pedrosa

Conseillère Technique Fédérale
Ligue Sport Adapté Ile-de-France
Comité Départemental Sport Adapté 75

01.45.40.71.37
aurelie.guerra-pedrosa@ffsa.asso.fr



Fiche d'inscription

Module 1

Du 27 au 29 avril 2015

Lieu de la formation :

Ligue Sport Adapté Ile de France - 182 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Informations administratives

- Nom/Prénom _____
- Adresse _____
- Tél _____
- E-mail _____
- Nom et adresse du club ou structure _____
- Nom et coordonnées du Président ou responsable _____
- Prise en charge OPCA - Nom de l'organisme financeur _____